

LA VIE DES AÏT FRAH
D'APRÈS LE VOLUME D'ANDRÉ BASSET
TEXTES BERBÈRES DE L'AURÈS

PAR

MARCELLE URBAIN-FAUBLÉE et JACQUES FAUBLÉE.

Le principal souci de notre regretté maître André Basset était de compléter les enquêtes extensives sur les langues et les dialectes berbères par des monographies, aussi complètes que possible, sur les parlers de petits groupes bien définis.

Le décès prématuré d'André Basset a interrompu l'analyse du langage des Aït Frah. Mais M. Charles Pellat a tenu à publier un important recueil de documents et de notes ¹.

L'Aurès ou Awras ², déjà mentionné par Procope, est un massif montagneux de l'Algérie orientale. Il forme un bloc compact de plus de 8 000 km² (plus de 100 km de l'Est à l'Ouest, près de 80 du Nord au Sud). Au Nord, le massif tombe sur les Hauts Plateaux, de 1 000 m d'altitude, par des abrupts de 5 à 600 m, troués de débouchés étroits. La ligne de partage des eaux et les sommets principaux (le Shelia et le Mahmal dépassent largement 2 000 m) sont accolés à cette limite septentrionale. Du Nord-Est au Sud-Ouest, le défilé d'El Kantara, reliant Batna à Biskra, limite l'Aurès. Vers le Sud, l'altitude tombe de 1 925 m, avec une falaise de 300 m, dans la dépression nord-saharienne (— 30 m). Le voisinage de cette dernière a renforcé l'érosion et créé un relief accentué qui compartimente le massif. Les oueds coupent les plis montagneux par des gorges,

1. André Basset. *Textes berbères de l'Aurès (Parler des Aït Frah)*. Publication de l'Institut d'Études Orientales. Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Alger, t. XXIII. Paris, 1961, in-8°, xii-353 p.

Quand une transcription scientifique n'est pas indispensable, nous prenons celle de la traduction des textes ou celle des cartes officielles. Les berbérisants peuvent se reporter au texte berbère et aux notes. Des raisons matérielles nous ont contraints à simplifier la transcription très précise de l'auteur, quand nous avons à la reporter.

2. Encyclopédie de l'Islam 1^{re} et 2^e édit. s. v. *Awras*. M. et J. Faublée. L'Aurès, lieu de refuge. *Tropiques*, janvier 1955. p. 13-18.

sans permettre ou en limitant la circulation. Ce relief renforce les contrastes climatiques : la neige couvre les sommets en hiver, tandis que les palmiers fructifient dans les dépressions méridionales. Ceci justifie l'expression souvent employée « les Aurès » qui marque bien la diversité du massif.

Des pierres taillées attestent que l'Aurès a été occupé dès la fin du mésolithique ou au début du néolithique ¹. L'abondance des tombes circulaires, en pierre, montre que la population a été ensuite relativement dense. La pénétration romaine se marque par des ruines de bassins d'irrigation, de seguias, des meules de moulins à huile, et survit encore dans quelques usages, l'emploi de la balance romaine et surtout du calendrier julien. C'est autour du massif que les Byzantins bâtissent des postes fortifiés pour protéger les plaines contre les montagnards. Ces derniers maintiennent le type de leurs tombes circulaires jusqu'à leur conversion à l'Islam.

Rappelons que c'est au Sud de l'Aurès, à Tahūda, que *Ukba ben Nāfi* trouve la mort au retour de sa grande expédition vers l'Ouest. Après la destruction du royaume de Kusayla, le massif reste le repaire de la résistance opposée aux musulmans. Ceux-ci n'en viennent à bout qu'au VIII^e siècle de notre ère, au II^e de l'hégire. Il est inutile d'évoquer la légende bien connue de la Kāhina. Devenus musulmans malgré leurs traditions d'indépendance, les Aurasieus adoptent des doctrines hérétiques : d'abord l'ibadisme (II^e/VIII^e siècle) puis les tendances nakkariennes au IV^e/X^e siècle. C'est de l'Aurès que part la révolte de *Abū Yazīd*, qui met en péril l'empire fātimide. L'invasion hilalienne ne touche que les contreforts du massif. Plus tard, les Aurasieus échappent à l'autorité des Ḥafṣides.

A partir du X^e/XVI^e siècle, des prédicateurs venus de l'extrême Sud marocain donnent à l'Islam de l'Aurès l'aspect qu'il gardera longtemps. Les Aurasieus échappent à la domination turque. Après 1845, il y a rivalité entre la tradition autochtone et l'influence arabe. En dehors de la vie familiale, la plupart des hommes adoptent l'arabe en plus de leur parler berbère. L'administration française établit dans nombre de vallées des caïds originaires de tribus bédouines, et substitue le système juridique des malékites aux codes traditionnels. Vers 1935, un groupe de *'ulama* attaque les rites agraires et les pèlerinages traditionnels, avec l'appui des autorités. L'influence française a touché indirectement les sociétés aurasieus. Vers 1885, la densité moyenne de population était de 7,5 habitants au kilomètre carré.

1. Il est à souhaiter que les résultats des fouilles de M^{lle} Thérèse Rivière (avec notre collaboration) d'une part, de M^{lle} Germaine Tillion d'autre part, soient publiés.

En 1948, cette densité dépassait 13 dans l'ensemble du massif et approchait de 40 dans certaines vallées.

Ce bref résumé de l'histoire des Aurès ne nous éloigne pas de l'œuvre d'André Basset. Il permet de comprendre l'importance et l'intérêt des dialectes berbères conservés par les Aurasien, malgré la pénétration de l'arabe. En 1896, René Basset avait dressé un tableau de ces parlers, en analysant les travaux qui leur avaient déjà été consacrés ¹. En 1952, André Basset, faisant le point des études berbères, n'avait guère à ajouter à ce tableau ².

Durant l'année scolaire 1950-51, l'Institut de linguistique de l'Université de Paris demanda à André Basset une conférence sur l'enquête linguistique ³. Nous trouvons dans le texte de ce magistral exposé la critique des documents recueillis, jusque-là, dans l'Aurès : « On s'est ingénié aussi... à faire traduire un même texte dans différents parlers de la langue étudiée... Fâcheux système cependant, puisque l'informateur subit aussi une contrainte... Une autre formule a été de puiser dans la littérature orale des populations considérées... Mais ce genre de textes ne présente peut-être pas toutes les garanties voulues. Cette littérature... n'est pas improvisée, mais récitée aussi fidèlement que la mémoire de l'informateur le permet. Elle n'est pas strictement locale, elle se transmet de groupe en groupe... Rien ne dit qu'elle soit purement représentative du parler même de l'informateur. »

Ceci ne doit pas faire écarter la recherche de textes suivis, assez longs : « Les mots isolés... ont le tort de laisser beaucoup de problèmes dans l'ombre : la syntaxe pour commencer, la modulation du discours, la phonétique combinatoire en sa majeure partie. » Et André Basset conclut : « C'est le texte qui doit primer. » Plus loin, il précise : « Le texte par excellence est celui que l'informateur improvise sur le moment, celui qui le fait parler de ses préoccupations quotidiennes, celui où le simple récit s'associe harmonieusement avec la conversation. »

Après ces observations, il est facile de comprendre la genèse du recueil en parler des Aït Frah. André Basset n'ignorait pas les défauts de son informateur. Quand M. Nezzal est devenu répétiteur à l'École des Langues orientales, en 1940, il était âgé de 31 ans, et vivait à Paris, poursuivant ses études, depuis plus de sept ans. Il était à

1. R. Basset. *Le chaouia de la province de Constantine*. *J. A.*, nov.-déc. 1896, p. 361-94. T. à p. Paris, 1897, in-8°, 36 p.

2. A. Basset. *La langue berbère*. Oxford. Londres, *Int. Afric. Inst.*, in-8°, VIII-72 p. *Bibl. des dialectes de l'Aurès et des régions avoisinantes*, p. 66-67.

3. *Conférences de l'Inst. de ling. de l'Université de Paris*. X, années 1950-51, Paris, 1951, p. 7-22, particulièrement p. 8-9.

craindre que l'informateur cite des textes inspirés par des livres imprimés, étrangers à l'Aurès, utilise des vocables arabes, ou fasse usage de l'argot administratif. Nous reviendrons sur ce dernier point. L'auteur du volume que nous analysons disait, en 1950 (Conf. de l'Inst. de linguistique, p. 12) : « L'homme est un être social qui se mêle au milieu ambiant et très rapidement l'individu... transplanté cesse d'être un témoin absolument sûr de sa propre langue ou de son propre parler... » Et plus loin (p. 20) : « Une... règle essentielle... est de ne jamais contredire l'informateur. Combien ai-je enregistré de réponses que je savais pertinemment fausses : distractions nées de l'ennui, erreurs d'interprétation... Ces réponses, sans m'apporter ce que je demandais, m'apportaient toujours du matériel sur lequel il m'était loisible de revenir et parfois m'engageaient dans des directions auxquelles je n'avais pas songé. » Ceci explique les retours sur les mêmes sujets, les rappels, car, et nous citons encore André Basset (p. 9) : « Fréquemment, ces textes sont d'une lamentable médiocrité, d'une gaucherie désarmante qui en font une image singulièrement déformante de la réalité... »

A diverses reprises, André Basset nous avait manifesté l'intention de compléter le recueil de textes par des illustrations et des commentaires ethnographiques et sociologiques. Ceci dans deux intentions : d'abord permettre aux chercheurs étudiant le berbère de mieux comprendre les récits. De 1940 à 1951, chaque année, notre maître amenait ses élèves dans les salles et les réserves du musée de l'Homme et reprenait, par exemple, les textes sur le moulin à bras et les araires. André Basset destinait son recueil à d'autres qu'aux berbérissants, et pensait le rendre accessible à tous ceux voulant connaître les sociétés d'Afrique du Nord.

Tenter d'achever une telle œuvre serait une aventure impossible, ridicule et présomptueuse. Sans avoir cette prétention, nous pensons qu'il peut être utile de présenter une analyse des matériaux publiés, et espérons que cet essai permettra aux ethnographes comme aux sociologues de mieux comprendre l'importance de ces textes.

Nous ne pourrions répondre à toutes les questions posées par des détails de cette édition : il est certain qu'il y a un changement de style et d'informateur entre les documents imprimés avant la page 189 et ceux qui suivent, plus vivants. La notation du parler berbère des Aït Frah diffère selon les textes (p. ex. *ddhur* ou *ḍḍhur*, p. 137 et 327) car la transcription phonétique est seule justifiée au stade de l'enquête. André Basset n'ignorait rien de l'analyse phonologique. Mais, pour établir de tels systèmes, il exigeait des matériaux indiscutables, et en abondance suffisante.

Ces récits viennent de membres du groupe des Aït Frah, et nous n'avons jamais été dans ce domaine. Néanmoins, nous pensons que notre connaissance d'autres régions et d'autres populations des Aurès nous permet de commenter des textes venant de cette tribu.

Limiter le domaine des Aït Frah reste difficile. Il y a bien quelques détails dans la compilation établie sous la direction du colonel de Lartigue¹. Mais les noms de lieux indiqués par cet auteur ne coïncident pas toujours avec ceux de la carte et ceux des textes en question². En ce pays de langue berbère, les mots portés sur les cartes officielles sont la traduction en arabe ou en sabir administratif. Le parler local apparaît pour des vocables berbères que l'interprète n'est pas arrivé à comprendre. En ce cas, ils sont d'ailleurs transcrits avec une telle fantaisie qu'il n'est pas toujours possible de les identifier. Les révisions de 1931 et 1932 restent imprécises : un village dense comme Menaa ou Amentane (phot. de ce dernier dans *Catalogue des Collections de l'Aurès*, Paris, Musée de l'Homme, 1943, p. 5) est noté par le même signe que des habitations dispersées.

Sur la carte (feuille 37, El Kantara, au N du 39 G, à l'E de 8') une oasis, au Nord de l'oued Guecha, proche de la mosquée de Sidi Ali, porte le nom de Beni Ferah. Les officiers établissant la carte et fixant les cadres géographiques administratifs ont confondus noms de lieu et noms de population, car l'ensemble du territoire des Aït Frah (avec d'autres groupes humains) porte le nom de Douar Aïne Zatout. Une chaîne montagneuse orientée Ouest-Sud-Ouest — Nord-Est-Est, comprenant l'Argoub et Tarf, le Djebel el Fedj, s'étend au Nord jusqu'au Djebel Bouss. Elle limite le territoire des Aït Frah, le séparant nettement des habitants de l'oasis de Djemorah, des Beni Souik, des Ouled Messaoud, des hommes d'Amentane, de Menaa et de Chir. L'usage est de grouper tous ces gens sous le terme commun d'Abdawi. En réalité, il n'y a aucune ressemblance entre les ouled Zian, parlant arabe, qui nomadisent également sur les terres sahariennes, chez les Aït Frah et dans la basse vallée de l'oued Abdi, les sédentaires de Djemorah et ceux d'Amentane et de Menaa. Ces derniers sont de véritables aurasien de parler berbère³.

Une autre chaîne, partant de l'Ouest, vient buter sur celle que

1. Col. de Lartigue. *Monographie de l'Aurès*. Constantine, 1904, 491 p. et pl. h. t.

2. Carte de l'Algérie au 1/200 000^e. SE de la feuille 37, El Kantara, E de la feuille 38, Aurès. La partie a de la feuille 37 a été levée sur le terrain en 1898 par le Lt. Perret, tandis que les zones d et g de la f. 38 ont été l'objet des travaux des Lts. de Batz et de L'Harpe en 1897. Ce fait explique également les divergences dans la notation des noms de lieu.

3. Dans son article cité p. 44, R. Basset ne classe pas dans le « chaouia » les parlers des Aït Frah, de Djemorah, etc. Il assimile la population d'Amentane et de Menaa aux Abdawi. Nos enquêtes nous ont montré une distinction nette entre les habitants de Chir (Abdawi) et ceux des deux villages mentionnés.

nous avons décrite. Elle encadre l'oasis sur laquelle elle tombe par une falaise bien marquée. Aux terres dénudées qui entourent la palmeraie s'opposent les versants nord de ces plis montagneux, relativement boisés, au moins couverts d'arbustes, particulièrement de genévrier. Chaînes et falaises ne forment pas une frontière. Les Aït Frah ont des terres sur le versant septentrional jusqu'aux propriétés des occupants de Maafa. Au Sud-Ouest la vallée de l'oued Guecha ouvre largement le territoire des Aït Frah vers le Sud et le Sahara, et vers la vallée de l'oued el Haï, qui franchit plus au Nord la passe d'El Kantara. La position de ce territoire, de plus de 171 km², explique l'originalité des Aït Frah par rapport aux autres Aurasiens : les Aït Frah sont en contact avec des nomades parlant arabe, et sont liés aux confréries installés au Nord du Sahara.

Au début de ce siècle, de Lartigue (p. 14) a noté que les Aït Frah étaient au nombre de 3 000. La statistique de 1926 indique 3 002 Aït Frah ¹ : 1 640 hommes et garçons, 1 362 femmes et filles. En 1948 ² le recensement officiel précise 3 850 habitants dans le douar. Nous ignorons si les petits nomades arabophones qui nomadisent (ouvrage analysé p. 93, 262, 263) entre le Nord du Sahara, en hiver, et les hauteurs occidentales des Aurès, en été, étaient encore dans le douar Aïne Zatout à la fin d'octobre 1948. Il nous semble que leur faible nombre (100 à 150 individus) permet de tenir compte des statistiques que nous avons citées. Malgré ces réserves, nous estimons que les informateurs ont connu une tribu comprenant environ 3 500 individus.

Le recensement de 1948 divise les Aït Frah en 566 unités sociales ³. Mais tout père a été considéré comme chef de famille, ce qui est une erreur. Les Aït Frah distinguent des groupes plus importants. Les auteurs des textes emploient rarement le mot *taouya* (p. 6, note 63, p. 8, 160, 163 et 166) qui désigne les consanguins et, peut-être, les femmes alliées par le mariage, vivant dans le voisinage les uns des autres. Les membres de la *taouya* sont présents à l'agonie de l'un d'entre eux (p. 160) ; les femmes se lamentent pour le deuil (163). Le décès d'un membre de la *taouya* provoque des interdits pour toutes les personnes de son groupe (166).

Il nous semble que les deux informateurs confondent la *taouya* avec le groupe plus étendu *tahhamt* (pluriel *tihhamin*). La *tahhamt*

1. Mathéa Gaudry. *La femme chaouia de l'Aurès*. Thèse de droit. Alger, Paris, 1928. Cette note p. 5.

2. *Gouvernement général de l'Algérie. Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1948*. Vol. I, p. 96. La surface indiquée plus haut vient de ce volume. Voir *Documents algériens*, 1949, p. 139-160, part. p. 147.

peut comprendre tous les membres d'un véritable clan, avec un nom propre, reconnaissant un ancêtre commun ou proclamant comme ancêtre le saint qui les a convertis. Les noms de clans sont précédés, comme le nom tribal des Aït Frah, de Aït ou de Ah- (au singulier ou). M. Nezzal emploie ah- (p. ex. p. 133 l. 27 du texte) pour les clans proprement dits, bien qu'il l'applique aussi à la tribu entière (p. 169 l. 2). Le second informateur utilise plus souvent Aït, mais il est vrai que le texte de la page 338 représente une conversation presque officielle, avec emploi du sabir des caïds, arabes prétendant comprendre le berbère. Nous emploierons de préférence Ah- pour les clans et leurs divisions, Aït pour la tribu et les groupes de clans, tel celui des Aït 'Abd-el-Krim.

Ces clans sont cités au hasard des récits. Aussi nous estimons devoir en tracer un tableau d'ensemble : I. Les Ah-Bouha (p. 169-170, 293) ; II. Les Ah-'Atman (169-70, 293-94, 335, 338) ; III. Les Ah-Gherara (293, 327). Ces trois clans ont un caractère commun : leurs demeures sont groupées à proximité de la source de Zatout. Le vocabulaire berbère des Aurasiens ne permet pas de distinguer les ensembles dispersés, groupant quelques demeures de membres d'un seul groupe social, d'un village dense. Pour les Aït Frah, comme pour les habitants des autres vallées, le mot *taqliht* (plur. *tiqli'in*, p. 6, note 64 p. 8, 15, etc.) désigne tout groupe de maisons. A leurs yeux, Zatout, village natal de M. Nezzal, n'est qu'une réunion de *tiqli'in*. Or, ce village dense¹ alimenté par trois sources comprenait 550 maisons au début de ce siècle, et réunit encore les deux tiers des Aït Frah, plus de 2 000 individus. Cette agglomération prend aspect de bourg. Elle comprend un emplacement de marché et des boutiques, des mosquées avec un bain, des lieux de réunion et un cimetière (p. 169-70). La présence de commerçants et surtout de cafés, qui sont souvent considérés comme des mauvais lieux, l'établissement de bains (p. 40-41, 118, 191, 197-98, 285, 296) donnent à l'ensemble un aspect urbain. Les habitants de ce village prétendent s'opposer aux campagnards (285) et, surtout, aux « nomades » aurasiens ou arabes (93). Ce serait une erreur de considérer cette agglomération comme une ville. Les champs ne sont pas à 2 km², oliviers (198) et palmiers-dattiers sont encore plus près.

Il y aurait à Zatout quelques artisans (p. 2) : fabricants ou tailleurs de pierre pour les moulins (95, 193) ; carriers capables de faire sauter les pierres à la mine pour la construction des maisons (p. 1, 95-96). Bien que les textes ne donnent aucune précision à ce sujet, il semble

1. De Lartigue, p. 14. W. Hilton-Simpson. *Among the hill-folk of Algeria*, Londres, 1921, p. 38 ss. M. Gaudry. Photo face p. 224.

2. Lartigue, p. 14.

que ces hommes, partis chercher salaire en dehors de leur tribu, ont appris quelques rudiments techniques en travaillant sur les chantiers des travaux publics. Il y aurait aussi un ou des forgerons (53, 95) qui feraient et répareraient couteaux, faucilles et socs. Il y aurait aussi un ou des bijoutiers (95) fondant les pièces d'argent ou les bijoux passés de mode. Le boucher (96) vit en partie de son métier, et l'homme propriétaire d'un moulin à eau (4, 95)¹ en tire profit quand il y a assez d'eau dans l'oued et quand les Aït Frah ont assez d'argent ou de grain pour éviter à leur femme la corvée de la mouture.

M. Nezzal, au début de sa collaboration avec André Basset, s'efforçait de faire des « rédactions » d'aspect scolaire sur l'ensemble de l'Aurès, négligeant trop ce qu'il avait vu lui-même (p. ex. p. 39 ss). Il a donc classé dans l'artisanat diverses activités que nous mettrions à part. Les hommes qui fabriquent les araires sont-ils de véritables menuisiers ? ou des hommes habiles dans cette fabrication qui prêtent leurs services à leurs parents comme à leurs voisins ? (p. 53, 95). Fabriquent-ils les serrures en bois² et les vendent-ils ? Les Aït Frah achètent-ils des serrures métalliques du commerce, ou, résidant presque à demeure à Zatout, laissent-ils leurs demeures ouvertes ? Dans les tribus de l'Aurès que nous connaissons, tout homme confectionne lui-même les bâts de ses mulets. Nous ne croyons pas que des artisans remplacent les agriculteurs en ce cas (p. 95-96). Les narrateurs emploient d'ailleurs le mot *lem'alim* qui désigne (p. 95) un homme habile plus qu'un spécialiste rétribué. Il est possible qu'un commerçant fabrique des babouches (95). Mais tous les Aurasiens ont l'habitude de tresser l'alfa (95-96) et en font des sandales, des paniers et les immenses « pithos »³ où ils gardent le grain. La présence de quelques commerçants (96) et de rares artisans ne donne pas à un village un caractère urbain. Les spécialistes, que ce soit le tenancier du café ou le bijoutier, considèrent le produit de leur négoce comme un appoint. Ils vivent surtout, comme tous les Aït Frah, du produit de leurs récoltes (40, 94-95). Il est exceptionnel que des commerçants ou des spécialistes dans leur technique prennent des métayers (p. 95) pour travailler leurs terres.

1. De Lartigue, p. 414, reproduit le croquis publié par D. Randal Mac Iver et A. Wilkin dans *Libyan Notes*, Londres, 1901.

2. Les textes ne donnent pas de précisions sur les serrures. Voir W. Marçais et A. Guiga. *Textes arabes de Takrouna*, II, glossaire, p. 1660. A titre comparatif, dans un groupe de l'Aurès à double morphologie, v. M. Urbain-Fauble. Sceaux de magasins collectifs. *J. S. A.*, XXV, 1955, p. 19-23, 1 pl.

Ces serrures en bois se trouvaient dans les villes comme dans les campagnes. V. Gérard de Nerval. *Voyage en Orient*. Édit. de 1927, t. I, p. 137, sur Le Caire.

3. Lartigue, pl. face p. 426. Nous estimons qu'un panier analogue a été imité en terre dans la Grèce antique.

Les trois clans cités sont unis par un autre lien que l'habitat à Zatout. Ils forment un quatrième groupe social : celui des Aït 'Abd-el-Krim (p. 293-94), car ils fréquentent tous la même mosquée : celle de Sidi 'Abd-el-Krim (p. 293-94). Pour nous, cette union de trois clans donne un bon exemple des origines complexes de certains clans. Les Aït Frah croient que ce groupe est d'origine berbère, mais, en raison de leur rôle religieux, qualifient ses membres de cherfa, ce qui les range parmi les Arabes.

Les souvenirs d'enfance et d'adolescence des informateurs sont confus, ou bien ceux-ci ont pensé que les lecteurs comprendraient leurs récits. Un passage (p. 193-94) semble indiquer que tous les Ah-'Atman ne vont pas à la mosquée de Sidi 'Abd-el-Krim. Si des clans se groupent, d'autres se divisent. Il nous semble (d'après le texte p. 220-21) que notre cinquième groupe, celui des Ah-Mohand correspond à une branche des Ah-'Atman. Pourtant, les Ah-Mohand sont éloignés de la science de l'Islam (p. 261-62) : un chef de famille a tenu à diriger un de ses fils vers l'étude des sciences religieuses. Ce dernier, ayant quitté son groupe familial, vit comme un vagabond. Il a rompu la tradition familiale.

Le sixième groupe de notre étude est celui des Ah-Wammas, dont les maisons sont également groupées à Zatout (p. 169-70). Ils ont leur propre cimetièrre, d'où il est facile de photographier le quartier des Ah-'Atman (338), où repose le corps du saint leur ancêtre (335). Celui-ci repose dans un enclos non couvert (335, note 4 p. 341). Ils ont aussi une mosquée (170) car ce sont des tolba. Cette mosquée rivalise avec celle de Sidi 'Abd-el-Krim. Le jeu rituel de la crosse, au printemps, oppose les Ah-Wammas aux Ah-'Atman. Tous les Aït Frah s'accordent à considérer les Ah-Wammas comme des berbères (338) bien qu'ils soient également connus par le nom arabe de Lousata.

Il est impossible de savoir si les clans dispersés en dehors de Zatout ont quitté ce village. Les auteurs d'ouvrages et de statistiques ont parfois tenté de noter le nombre de demeures. Certains d'entre eux ont tenu compte des terrasses. Mais une seule maison comprend souvent plusieurs bâtiments¹. Il aurait fallu suivre la tradition locale qui détermine les maisonnées en comptant les portes. Les clans ont-ils essaimé à partir de Zatout ? Se sont-ils installés séparément près des sources ? Nous l'ignorons. Les groupes isolés se distinguent de ceux réunis à Zatout.

1. A titre comparatif, à l'intérieur du massif de l'Aurès, voir : Th. Rivière. L'habitation chez les Ouled Abderrahman, Chaouïa de l'Aurès. *Africa*, XI, p. 294-311, fig. et cartes dans le texte, II pl. h. t.

Nous commencerons la liste de ces clans par le septième groupe, celui des Ah-Si-'Ali (169-70). Quand ils veulent faire la prière du vendredi à Zatout, ils se rendent à la mosquée des Ah-Wammas. Certains informateurs leur attribuent pourtant une origine noble par descendance du prophète : ils seraient des cherfa venus du Sahara (p. 337-38). Mais n'y aurait-il pas confusion avec le 8^e groupe, celui des Aït Tolba (p. 337-38) descendants de Sidi Mohan ou 'Ali ? Divers indices nous ont amené à rapprocher le 5^e groupe, appelé celui des Ah-Mohand, des Ah-'Atman. La parenté de nom entre les Ah-Mohand et Sidi Mohand ou 'Ali tend à faire chercher un autre groupement. Que sont les Aït bou Ddount (p. 337-38), notre 9^e groupe ? Ces divers groupes sociaux sont réunis (337) sous le nom de Aït Hamza (10^e unité de notre classement).

Les Ah-Meni'a (groupe 11) occupent un hameau isolé de Zatout (p. 169-70, 278-79, 337-38). Ils forment un vrai clan puisque tous proclament descendre de Sidi Ma'ouch, bien que certains de leurs voisins disent que ce sont des Cherfa arabes venus du Sahara. Pourtant, quand ils viennent à Zatout, ils fréquentent la mosquée des Ah-'Atman.

Il semble que tous les Aït Frah désirent rattacher une partie des leurs à une origine étrangère, et tendent ainsi à confondre tradition islamique, même si elle est provoquée par une conversion, et origine arabe. Ainsi, des on-dit attribuent aux Ah-Hmed-Azougouagh (p. 278-79) des ancêtres inconnus, des Aurasien berbères, des Arabes, et même des Cherfa¹. Les membres de ce 12^e groupe se rattachent aux Ah-Meni'a, et seraient, comme ces derniers, des descendants de Sidi Ma'ouch. Représentent-ils deux clans en voie de fusion ou la division d'un seul clan en deux fractions ? Les Ah-Meni'a et les Ah-Hmed-Azougouagh se distingueraient par leur mode de vie, leur courage (p. 278 ss, part. p. 288) et leur aspect. *Azougouagh* est un vocable berbère qui signifie « rouge », « roux » et peut-être même « blond ». Le texte (p. 279) précise : « Leur visage est toujours rouge de santé... Nombreux sont chez eux ceux qui sont rouges, forts, grands de taille ; nombreux sont aussi chez eux ceux qui ont des cheveux azougouagh, roux, mais non comme ceux que frappent les taches de rousseur². »

1. Il faut éviter de confondre les Ah-Hmed-Azougouagh avec les Ah-bou-Zougouagh (p. 311) qui ont quitté le pays avant 1898.

2. Ce texte indique bien qu'il n'est pas question de roux, mais de blonds, de teint clair et de grande taille, dont le nom rappelle celui des membres du clan cité n. 8. Sur l'ensemble berbère il suffit de consulter l'art. Berbères de la 2^e édit. de l'Encyclopédie de l'Islam (p. 1208-1222). Les blonds aux yeux bleus (ce trait n'est pas noté dans le texte en question) s'opposent aux hommes bruns de petite taille. Ce type clair est connu depuis l'antiquité égyptienne. Voir : D. Randal

Aux clans qui vivent isolés de Zatout s'ajoutent les Ah-Qecha (p. 169-70) qui vont à la mosquée des Ah-Wammas quand ils vont à Zatout. Après ce 13^e clan, nous mentionnerons les Ah-Wadda (p. 169-70). Les membres de ce 14^e groupe vont à la même mosquée. Nous trouvons peu de détails sur ces groupes, comme sur les Ah-Wikhlan (15^e groupe de notre liste, p. 280). Nous savons seulement que les Ah-Mekhlouf (16^e clan, p. 202-203) se querellent parfois avec les Ah-Si-'Ali.

Ce serait une grave erreur de croire d'ailleurs que tous les clans ont une importance égale, et que ces 16 groupes comprennent chacun plus de 200 individus. Il semble bien (p. 316, 318, 323) que la seule survivante des Ah-Zerwal était une vieille femme, avec une seule fille mariée dans un autre groupe, dès l'enfance de l'un des informateurs. Mais cette femme âgée appelle « fils de mon oncle paternel » un membre des Ah-Bezghout (p. 322). Quels sont les rapports entre les personnes portant ces deux noms ? Des clans, ou leurs divisions, s'éteignent. Nous savons seulement qu'un homme du groupe des Ah-Mohand (p. 256) a épousé une fille des Ah-'Ali-ou-Sabghour, sans avoir aucun autre renseignement sur ce groupe. Il semble ne pas correspondre à celui des Ah-Si-'Ali, déjà mentionné.

Pour comprendre la question des clans, il faudrait se livrer à une analyse de terroirs inspirée de celles de M. Berque dans le Haut-Atlas ¹. Mais tel ne peut être notre projet. Nous tentons simplement de révéler aux ethnographes et à d'autres sociologues la valeur des textes inspirés et réunis par André Basset. Le groupement des clans en groupes appelés « rangées » *saf* ² semble jouer maintenant un rôle faible (p. 294). Le *saf* n'a pas de nom spécial. Il prend celui du clan le plus important.

Les Aït Frah désignent par le même mot *tahhamt* le clan et ses divisions (97-99, 278, 280), qu'ils confondent avec la *taouya* (note 63, p. 8). Les informateurs cherchent trop à rapprocher la famille berbère de la famille conjugale européenne, et tendent à confondre

Mac Iver et A. Wilkin. *Libyan Notes*, Londres, 1901, et F. Stuhlmann. *Ein Kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aurès*. Hambourg, 1912. Ces ouvrages ne remplacent pas E. Masqueray. *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*. Paris, 1886. D'après Masqueray les blonds de l'Aurès occidental sont cités par Procope (p. XL et XLII), puis par Shaw en 1736-46 (p. xxxix). De Lartigue revient, p. 125, sur ce problème. Au VI^e siècle de notre ère, Procope aurait bien su si les blonds de l'Aurès descendaient des Vandales venus au V^e siècle. Ceux-ci venaient bien des embouchures de la Vistule et de l'Oder, mais ils étaient passés, en se mêlant, avec les bruns d'Espagne. Les yeux bleus sont mentionnés p. 316.

1. Nous disposons actuellement de l'ouvrage de Masqueray. Sur l'Aurès, p. 145 ss. ; sur les Aït Frah, p. 167. V. J. Berque. *Structures sociales du Haut Atlas*. Thèse de Lettres. Paris, 1955.

2. Les sociologues ont abusé de ce concept de « çof ». Nous écrivons *saf*, suivant W. Marçais. *Textes arabes de Takrouna*. II, Glos. t. 5, p. 2234-2236, qui complète le diction. arabe de Beaussier, p. 570. Nous ne traduisons pas par clan le mot de la p. 294, l. 18.

chef de lignée et *rebb ed-dar* « maître de maison » (p. 236-37). Un exemple est précis : le père a quatre garçons et trois filles. Tous partagent la même maison, ce qui ne veut pas dire le même foyer. Les filles (p. 18, note 21 p. 20) quitteront cette demeure lors de leur mariage. En effet le mariage est exogame par rapport à la *tahhamt* (p. 256, 319), et les Aït Frah distinguent soigneusement oncles paternels et maternels (204, 318) et leurs enfants. Un membre d'un clan des Aït Frah n'a pas le même comportement avec les fils et filles des oncles paternels (190, 194, 251) et maternels (318). Un homme distingue les enfants de ses frères et ceux de ses sœurs (p. 199 *aggau* : fils de la sœur). Il arrive qu'un neveu utérin utilise les champs de son vieil oncle sans contrepartie. Mais nous ignorons si cet oncle maternel avait des enfants ou des neveux en ligne masculine. Il est cependant possible que les Ah-Hmed-Azougouagh soient endogames (p. 278 ss, part. p. 288). Il est également possible qu'il n'y ait des mariages préférentiels avec des fils d'oncle paternel (p. 131-34) dans le village ou le quartier du village. Il reste difficile de voir les rapports entre quartier et parenté (141). Le mariage en dehors des Aït Frah existe (p. 319, union avec une Aït Souik), mais reste rare, sinon exceptionnel. Tant que vit le père, il dirige les travaux dans les biens communs de toute la maisonnée et règle, éventuellement, les dettes de chacun (p. 253). Dans l'exemple choisi, cette maisonnée comprend le père, les trois fils restés à la demeure, avec leurs femmes et leurs enfants. Les quatre filles sont mariées, mais leurs parts théoriques leur sont réservées (266). Quand le père meurt, les biens restent indivis. Le frère aîné garde, au nom de tous, les champs et le bétail. Quand ses frères émigrent (244 ss) il garde leurs biens et veille sur leurs femmes comme sur ses neveux et nièces. Dans cette demeure à trois foyers, tout reste commun (p. 265-71). Quand deux des frères reviennent de l'étranger, l'argent qu'ils rapportent devrait être remis à l'aîné. Ils ne rapportent pas seulement des cadeaux pour leur propre femme, mais aussi à la femme de leur frère aîné (255). La dissociation de ce groupe indivis (260-61) et, surtout, le partage des biens (254-58) sont un déshonneur. Si un tel malheur se produit, les quatre fils (en comptant celui qui donne rarement de ses nouvelles) auront huit parts, et les quatre filles seulement quatre parts (p. 266). L'aîné aura la charge de ses deux parts, de celles du frère absent, de celles de ses sœurs¹. Les huit douzièmes lui assureront peut-être plus de ressources qu'à ses frères, mais il aura plus de travail. Si une de ses

1. Le fait que l'héritage des femmes soit conservé par le frère aîné est-il nouveau ? De Lartigue (p. 389) affirme que les filles n'héritaient pas à cette époque.

sœurs est répudiée, il devra l'accueillir et l'entretenir. Si un de ses frères meurt avec de jeunes enfants, il devra faire vivre sa belle-sœur, ses neveux et nièces.

Un plan précis de demeures nous aiderait à comprendre cette famille patriarcale, réduite à quelques membres avec les femmes mariées (15 à 25 individus) qui porte pourtant encore le nom de *tahhamt*. Cette petite famille patriarcale devient l'unité de base de la société. Il doit y avoir 150 à 200 de ces unités parmi les Aït Frah¹. Il nous semble que ces petites *tahhamt* doivent être encore groupées en agglomérations de demeures² selon les clans, même si ces derniers perdent de leur importance.

Les souvenirs d'enfance, ou même d'adolescence, des informateurs ne leur ont pas permis de préciser les rapports entre les liens familiaux et ceux de voisinage. Comment s'organise l'assistance mutuelle ? Y a-t-il une différence entre *twiza* (p. 48, n. 9 p. 49) et *uzamel* (p. 47, n. 7 p. 49) dans l'entr'aide pour les travaux agricoles ? Les voisins y prennent part (p. 47, *djar* désigne bien un voisin, voir dictionnaire arabe de Beaussier, p. 166). Mais il serait étonnant que les étrangers y prennent part. D'abord parce qu'ils ne disposent ni de temps, ni de bétail, à l'exception des Ah-Zeggan arabes³. En un endroit (p. 100), la présence de Noirs est attestée. Nous pensons que ce sont, comme dans les autres vallées des Aurès, des puisatiers venus des oasis sahariennes. Une mort provoque des interdits. Les voisins les respectent, mais est-ce pour des raisons de voisinage ou parce que les habitants d'un groupe de demeures sont tous consanguins (6, 15, notes 63 et 64 p. 8, 166) ? Cette dernière hypothèse semble valable puisque les enfants doivent éviter de choquer la pudeur (192) de leurs consanguins.

Dans cette société divisée à l'extrême, l'autorité dépendait de l'assemblée des hommes âgés. Cet état de chose a été troublé par l'administration française. Cette dernière a voulu maintenir cette assemblée sous une forme officielle. Il y a donc maintenant une *djema'a*, pour employer le langage de l'administration, de caractère officiel. Elle n'a aucun pouvoir. Mais l'assemblée traditionnelle survit (p. 175-78). Il est difficile de comprendre son rôle d'après les textes, car les auteurs de ces documents confondent parfois les réunions, même dans

1. Ces petites *Tahhamt* ayant de 15 à 25 membres, nous avons divisé successivement 3 500 par 15 = 233, par 20 = 175 et 25 = 140. Nous avons vérifié ce résultat en divisant par 3 le chiffre des chefs de famille donné au recensement : $566/3 = 189$.

2. La description de la maison (p. 1-2) est particulièrement médiocre.

3. Les Ah-Zeggan, nomades arabes, sont plus connus sous le nom d'Ouled Zian (p. 93, n. 12, p. 94, 262-63). Masqueray les mentionne p. 28. De Lartigue précise (p. 425-26) que ces nomades dominent les palmeraies de Beni Souik, Djemorah, Branès et Guedila.

un café, avec les conversations et les véritables assemblées des notables et des anciens (189-220, 284). Y aurait-il une assemblée par clan ? Nous avons constaté, dans d'autres parties des monts Aurès, que l'assemblée ne réunit pas toujours des représentants de tous les clans. Seuls les groupes en question sont représentés. Le ou les délégués sont des hommes réputés pour leur bonne influence et la valeur de leur témoignage ¹.

* * *

Nous avons indiqué plus haut les frontières approximatives du domaine des Aït Frah qui s'étend sur plus de 170 km², sur plus de 17 000 ha. Mais il n'y a guère que 6 à 7 % de ces terres qui soient cultivables en bonne année ². Le domaine en question est une vallée dont les eaux se perdent dans les sables du Sahara, vallée qui pénètre dans la montagne ³. Ce territoire s'étend bien au Nord des falaises qui limitent les villages permanents. Mais il était amputé par le tracé du périmètre forestier ⁴. Surtout, les eaux et même les neiges qui tombent sur les hauteurs s'écoulent vers d'autres vallées. La raideur des versants, malgré les barrages et les bassins de retenue, limite également les possibilités agricoles. Les pentes orientées au Midi subissent une évaporation intense.

Cette médiocrité du territoire correspond à une qualité exceptionnelle de l'irrigation ⁵. Celle-ci permet d'entretenir des jardins, des vergers et même des palmeraies (189-90, 345-47). La propriété de l'eau est plus importante encore que celle du sol, ce qui provoque des querelles (p. 202-203). Des usages anciens permettent un partage relativement équitable de l'eau (177, 202-206, 249-52). L'heure de la journée est mesurée par l'ombre d'un bâton, projetée par le soleil sur le sol (349). Mais une part importante de l'irrigation a lieu la nuit ou à l'ombre. Les Aït Frah mettent dans l'eau un bol de métal percé d'un trou, appelé *tamessoull*, qui se remplit régulièrement et coule (86, 309-10, 350) ⁶. Quelles que soient les circonstances, les jardins produisent chaque année, en abondance plus ou moins grande, grâce à l'eau retenue par les bassins (349-50). Les informateurs notent bien (p. 57-87) l'extrême dispersion des parcelles : « L'un pos-

1. Les Aït Frah emploient (p. 177, 269-71) un mot arabe. Dict. arabe Beaussier, p. 545.

2. De Lartigue (p. 318) donnait 300 ha irrigable + 7 à 800 labourables. Mais des terrains sont à la fois labourés et irrigués. Ceci donne 1 100 ha cultivables sur 17 000.

3. Masqueray, p. 148, a bien noté ce caractère.

4. La forêt domaniale de 6 000 ha (Lartigue, p. 95-96) déborde le domaine des Aït Frah.

5. De Lartigue, p. 419-20.

6. Hilton Simpson, p. 44 et planche face cette page.

sède ici un champ ou deux, là un arbre et une rangée de carrés ; l'autre possède un bien qui est irrigué par telle source et des champs irrigués par une autre source... Il y en a qui désireraient regrouper leurs biens en un seul endroit, mais ils ne trouvent personne pour leur en vendre ou pour leur échanger, ou pour leur vendre avec échange. » Les légumes, consommés sur place, ont moins d'importance que les fruits. En effet, ceux-ci se conservent. Le bassin de Zatout, largement ouvert au midi, abrité des vents et du froid du Nord par des chaînes montagneuses bien marquées, permet le maintien de palmeraies bien avant dans le massif (Qecha, p. 263). Les palmiers-dattiers qui croissent à cette altitude donnent des fruits médiocres, consommés sur place, ou échangés à d'autres montagnards. Il est vrai que des propriétaires d'oasis situées plus bas et plus au Sud préfèrent parfois vendre des dattes de qualité, pour l'exportation, et se procurer des fruits médiocres. Les textes ne donnent aucun détail sur le séchage des dattes : sur les terrasses des maisons ¹, ou dans des pièces ouvertes au midi ².

Les fruits les plus importants, car, séchés, ils servent pour les échanges, sont les figues et les abricots ³. Nous sommes ici dans une des rares parties de l'Afrique du Nord où les oliveraies (263) se maintiennent depuis l'antiquité ⁴. Les Aït Frah extraient l'huile des olives ⁵ et utilisent les déchets en cas de disette (329 et n. 12 p. 330).

Les narrateurs indiquent quelques usages traditionnels : il est interdit de cueillir les olives le vendredi. Les enfants (p. 84) ne doivent approcher ni des courges, ni des melons, ni des pastèques. Les montrer du doigt les empêcherait de produire. Une vieille marmite protège du mauvais œil. Il est surprenant qu'ils oublient de noter le rôle des pierres blanchies à la chaux.

Mais la culture des céréales, blé et surtout orge, domine, car la base de l'alimentation vient des grains. Parmi les Aït Frah, comme les autres Aurasiens, chaque homme tient à cultiver des céréales, lui-même. Les artisans, déjà cités, qui prennent des métayers (p. 95) restent une exception. Selon Lartigue (p. 318, 365), les Aït Frah disposaient de 300 ha irrigués. Il est peu probable que les réserves d'eau fournissent de quoi arroser plus de terre. Nous ignorons si cette surface comprend seulement les jardins, ou englobe les terres

1. Séchage des dattes sur une terrasse : *Catalogue des collect. de l'Aurès*, par (Th. Rivière et J. Faublée). Paris, Musée de l'homme, 1943, p. 10.

2. M. Urbain-Faiblée. Magasins collectifs de l'Oued el Abiod, *Journal de la Société des Africanistes*, XXXI, 1951, planche face p. 144.

3. M. Gaudry. Le séchage des abricots en Aurès. *Documents algériens*, 1949, p. 245-48.

4. Masqueray, p. 151-152 ; de Lartigue, p. 419-20.

5. M. Gaudry, p. 223 ss et dans *Doc. alg.*, 59, p. 237-43, 4 pl. h. t.

de labour qui reçoivent l'eau qui a traversé ces jardins. D'après l'auteur que nous venons de citer (p. 419-20) les Aït Frah disposaient de 7 à 800 ha de terres labourables.

Le climat limite les résultats des labours¹. Les habitants des Aurès ont bien quelques terres de labour à proximité de leurs jardins et de leurs villages, mais la plus grande étendue de terrains se trouve assez loin. Aux terres irriguées s'opposent les terres sèches (44) qui se trouvent dans les hautes vallées et les montagnes comme au Sahara (p. 42, 53-57, 241, 306-307, 36, 286-87). Semer dans ces terres est une loterie. Par leur superficie, elles permettent d'avoir de quoi nourrir sa famille et de vendre ou d'échanger le surplus contre des produits indispensables ou des outils.

Il est facile de trouver dans les bois les pièces de bois avec lesquelles des hommes compétents feront les araires, les fourches et les pelles à vanter. Mais il faut acheter les socs des araires comme les faucilles pour la moisson. Il y a deux types d'araires (52-53)², l'un tiré par une seule bête, l'autre par deux. Un ou deux ânes ne suffisent pas pour une bonne étendue de terrain. L'araire à un seul mulet donne également un résultat médiocre. Le labour devant être terminé avant que la terre soit sèche, la rapidité du travail est essentielle. Dans les autres tribus des Aurès, l'achat des mulets est la dépense la plus considérable, car les montagnards n'arrivent pas à nourrir de juments. Au début de ce siècle, les Aït Frah étaient fiers de leurs juments et de leur élevage (p. 214-15) : « ils voyageaient sur de bons mulets et de bonnes juments ; ce n'était pas comme maintenant où il n'y a que des ânes... A cette époque, presque tous les gens avaient au moins une jument... Mon père... en avait deux. Mon père s'est lamenté comme une femme lorsque mourut la dernière de ces pauvres juments. » Un homme dit (p. 348) : « Je me souviens de son oncle qui avait une jument et un cheval ; leur famille était importante, avec des juments... » Maintenant que les juments sont rares (p. 47) comment les Aït Frah maintiennent-ils le nombre de leurs mulets³ ? Par achat ou en chargeant leurs voisins Ah-Zeggan de faire saillir leurs propres juments ? Ceci explique la valeur des mulets qui tirent les araires, portent les charges de bois, de paille, de grain, et dépiquent

1. De Lartigue, p. 78, note bien l'assèchement provoqué par les vents du Sud. M. J. Despois dans *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, indique carte A une hauteur de pluies de 200 à 300 ml, mais insiste sur l'importance de l'évaporation en été (p. 17), et précise que la répartition de ces pluies est plus importante que leur abondance. Le front de culture des céréales passe au Nord (p. 101) du domaine des Aït Frah. Voir également la définition du Sahara p. 103-104.

2. Dessin d'araire dans De Lartigue, p. 421 d'après Lybian Notes.

3. De Lartigue indiquait (p. 318), 200 chevaux et mulets + 100 ânes. Il serait difficile d'admettre, quand les informateurs étaient jeunes, plus de 150 mulets et 150 ou 200 ânes. Ceci fait à peine un mulet par tahhamt.

le grain. Tout ceci montre l'importance des mulets (47, 57) et justifie les soins qu'on leur donne (p. 250-51).

L'étagement des champs devrait limiter les calamités : la neige préserve les sols de montagne contre le gel. La nature des pluies influe également. Dans d'autres régions du même massif, les hommes n'attendent pas la pluie pour labourer. Ils émiettent à l'araire la surface du sol durcie par le soleil et tracent des sillons profonds qui dirigeront l'eau et éviteront qu'elle ne coule en surface sans pénétrer dans le sol. Ils sèmeront dès les premières pluies. Ces détails importants ne sont pas notés dans les textes. Bons élèves de l'école européenne officielle, les informateurs n'ont guère vu que ce qui avait lieu près de leurs demeures. Ils donnent donc peu de renseignements sur les terres sahariennes. Les Aurasians y pratiquent deux types de culture. Ils se bornent à labourer les terres inondées naturellement aux moments favorables, surtout celles fumées par les troupeaux des nomades (241). Mais la plupart des montagnards des Aurès comptent sur les crues qui amènent en une seule fois une énorme quantité d'eau (p. 239). Avant l'arrivée de la crue, ils préparent un barrage qui empêchera les eaux de se perdre dans les sables et font des labours anticipés.

Les Aurasians gardent, tout en célébrant les fêtes musulmanes, un calendrier agraire d'origine romaine. Il suffit de comparer les mots *ebrir* et *ektouber* à avril et octobre pour comprendre la vitalité de ce vieux lexique latin. Nous trouvons dans les textes (p. 39-57) une excellente description des pratiques agricoles, des labours à la conservation des récoltes. Nous préférons commencer notre analyse par la moisson, car sa date varie peu. En outre, la moisson marque le changement d'année agricole, le moment où l'on sait comment on pourra vivre. Ainsi (p. 307) : « Bien que la pluie ne fût pas tombée comme il convenait à l'époque des labours, elle tomba un peu au printemps ; ...mais il y eut de la glace cette année ; ...il n'y a que ceux qui avaient labouré dans le Sud... qui obtinrent une récolte, tu peux dire une bonne récolte ; mais d'autres ne retrouvèrent pas leur semence. » Et encore (p. 239) : « A l'époque des moissons, qui a précédé le labour de cette année, les gens n'avaient pas recueilli une bonne récolte, mais ils avaient eu suffisamment ; même les mauvais terrains donnèrent plus que leur semence. » Dans les terres du Centre et du Sahara, les hommes et les femmes moissonnent à la faucille en juin et surtout juillet (p. 45-46) et moissonnent ensuite leurs terres de montagne¹. Le dépiquage a lieu de suite (47-50). Il est

1. Photographie de moisson : de Lartigue, planche face p. 444.

accompagné de prières musulmanes (48, 50), car le grain a un caractère sacré (50-51) et permet l'aumône exigée par l'Islam. Les Aursiens plantent un piquet, au centre de l'aire à battre dallée ou en terre battue, et y attachent des ânes, des mules ou même les chevaux et juments dont ils disposent. Quand un homme a une ou deux bêtes, celles-ci courant sur l'aire enroulent la corde autour du piquet central, et détachent ainsi le grain sur toute la surface de l'aire. Quand les bêtes serrent de trop près le piquet, l'homme les détache et les attelle de nouveau dans l'autre sens. Il est rare de procéder ainsi, car ce procédé est lent. Il est impossible d'atteler ensemble ânes et mules qui ne courent pas à la même vitesse. Aussi l'entraide, par prêt de bêtes, est normale (p. 47-48, n. 7 et 9 p. 49). Le propriétaire de la récolte détache les bêtes pour faire passer au centre celles qui étaient sur le bord, de temps à autre. Ces dernières ont à courir plus vite et se fatiguent plus rapidement. Le mélange de paille et de grain est jeté en l'air quand se lève le vent du soir. Le grain plus lourd retombe plus vite. Ce travail se poursuit avec une pelle à vaner. Le grain est mesuré dans un boisseau de bois *gelba* d'une vingtaine de litres (p. 208, 329). Mesurer le grain à ras bord, surtout quand il s'agit de celui destiné à l'aumône légale, porte malheur, il doit former un cône au-dessus du bord.

Les informateurs ne précisent pas si le grain est gardé, à l'intérieur de la demeure, dans un pithos en alfa (cf. supra p. 92, note 3) ou dans des cases limitées par des murettes.

Dans les autres parties des Aurès, c'est après le dépiquage que les membres des divers clans se groupent pour célébrer près des tombes des saints protecteurs des repas communiels *zerda*¹. Ces repas assurent la chute des pluies aux moments favorables (177, texte l. 36, 231, 240, 307) et évitent les sécheresses désastreuses. Ici, il est également possible que la fin du dépiquage soit le temps des *zerda* (bien que ceci ne soit pas indiqué dans les textes) car des pluies exceptionnelles, excellentes (p. 239-40) tombent parfois en cette saison.

C'est également à ce moment que les Msamda, prophètes inspirés, quittent le Sud-Est du massif, franchissent l'Ahmar Khaddou, et montent jusqu'au sommet du drar-n-wadaf². Là, ces hommes entrent en transe et prophétisent, disant quelle sera la récolte de l'année suivante. Des Aït Frah (p. 240) assistent à ce pèlerinage : « Ceux qui

1. Définition de la *zerda* : W. Marçais. *Textes arabes de Tanger*, p. 318-19. Dict. arabe de Beausnier, édit. de 1931, p. 428-29.

2. Ce pèlerinage est mentionné en général sous le nom de pèlerinage du Djebel Bouss : M. Gaudry, p. 232 ss ; E. Dermenghem. Les danses sacrées des Msamdas. Dans *Sciences et Voyages*, septembre 1950, p. 304-307.

Avant d'arriver au haut lieu où ils feront leurs prophéties les plus importantes, les Msamda visitent divers villages.



A. Les hommes montés sur les terrasses assistent à l'arrivée des Msamda.



B. Les prophètes prient, l'un d'eux tenant un bâton. Inspiré, un Msamda se lève.



C. Tenant sa canne, il prophétise.



D. Le lendemain à l'aube, la ronde des prophètes au moment de la transe.

descendent de la montagne d'Adaf disent : les Msamda proclament : que quiconque a quelques grains de céréales les sème ; c'est ta chance, à toi qui a une araire. »

En septembre ou octobre, dès que les premières pluies semblent probables (p. 41, 239) les hommes partent labourer, puis semer. Quand les pronostics sont bons (p. 238) : « Celui qui n'avait qu'un demi-décalitre d'orge est allé le semer en terrain irrigué ou en terrain sec ; celui qui n'avait pas de terrain, il donnait son demi-décalitre pour avoir la moitié ou le tiers de la récolte... Celui qui avait quelques sous est allé acheter avec ses sous de la semence ou un âne pour labourer... »

Nous ne reviendrons pas sur les labours et l'araire attelée de une ou deux bêtes. Répétons seulement que, selon les pronostics, les laboureurs préparent le terrain ou attendent les pluies (p. 41-42, 54, 239, 241). Ils commencent en général par les terrains de moyenne altitude, puis continuent en montagne jusqu'en décembre. Il est exceptionnel que les labours au Sahara se poursuivent jusqu'en janvier ou même février. Il ne suffit pas que chaque laboureur appelle la bénédiction de Dieu sur ses champs par des prières (43). Un homme de bien, réputé pour son sérieux qui attire la chance (p. 42, où nous hésiterions à employer *baraka* pour traduire *lhir*, l. 7, p. 43, 240) doit commencer les labours. Les autres hommes suivront le lendemain. Qu'un homme n'ayant pas cette bonne chance (p. 308) inaugure les travaux agricoles, et c'est la sécheresse, la disette, la famine. Avant de commencer à labourer (p. 42), l'usage est de manger des crêpes, des pastèques, du melon local et des grenades. Les informateurs indiquent le fait sans préciser le symbolisme. L'un de nous a étudié les rites agraires dans une autre vallée. Là, la graisse des crêpes évoque des récoltes « grasses ». Les 'Abdawi plongent aussi le soc dans du beurre liquide pour « graisser » l'araire. Ils brisent courges, pastèques et, surtout, grenades sur le soc pour faire jaillir de nombreuses graines qui donneront des grains aux céréales.

Si la pluie ne tombe pas à la fin d'octobre (44), les Aït Frah irriguent leurs champs irrigués : une très faible superficie.

Les pluies de janvier sont indispensables (239). C'est probablement alors qu'ont lieu les *zerda* qui attirent sur les récoltes futures les bénédictions des saints ancestraux, grâce à leur *baraka* (p. 240, 279 *lbarakt*). Si la pluie tarde, asperger d'eau ou même jeter à l'eau (p. 308) un marabout est bénéfique, surtout si l'on pense à le plonger dans un canal d'irrigation ou un bassin de retenue. A la fin de février, l'irrigation (p. 44) s'impose là où elle est possible.

Les pluies de mars (44, 239, 241) sont également indispensables.

D'autres rites complètent les *zerda* (307-308). Le jeu de la crosse qui oppose deux groupes d'hommes (p. 170-75) sur les aires à battre est plus important que la promenade d'une louche habillée en poupée par les fillettes¹.

Malgré la qualité des textes concernant les jardins (74-75), qui soulignent l'importance de la fumure, le rôle des fruits secs dans l'économie, nous avons tenu à insister sur la culture des céréales. Seule, celle-ci assure de quoi vivre. Les mots sécheresse, disette, famine (p. 241-42) reviennent sans cesse dans les textes (151, 324, 328-30). Ils viennent d'hommes qui ont vécu dans un pays (201) où une bonne année sur trois ou quatre est normale. A la sécheresse habituelle (p. 306-308) s'ajoutent parfois les vols de sauterelles. Dans d'autres tribus du Sud des Aurès, les hommes se souviennent des famines qui les ont menés à cueillir, comme aliment, les grains de genévrier.

Nous sommes convaincus (malgré les textes des p. 95-96 et de la p. 166, ce dernier attribue aux femmes le tressage de l'alfa) que les Aït Frah, comme tous les autres Aurasien, tressent l'alfa pour en faire des paniers, de grandes corbeilles pour charger ânes et mules, les cordes, les sandales. Ils vont aussi en montagne non défrichée. Nous hésitons à employer le mot forêt² pour une formation végétale où les chênes verts cèdent de plus en plus la place à des genévriers. En effet, les Aït Hmed Azougouagh (p. 286-88, 89) fabriquent du charbon de bois. Nous pensons que les narrateurs ont oublié de mentionner la fabrication du goudron qui sert à imperméabiliser les outres comme à soigner les bêtes de somme³.

Mais ces ressources provenant des terres en friche ont une faible importance. Ces terres sont utiles parce qu'elles permettent d'élever un certain nombre de moutons et de chèvres (8 000 têtes, 2 000 moutons et 6 000 chèvres quand de Lartigue, p. 318, a préparé son enquête). Les statistiques anciennes notent (*id.*) une centaine de bovidés. Ce chiffre nous semble exagéré. Maintenant, élever une vache (p. 271), ce qui est difficile pendant les sécheresses, devient exceptionnel. Il est vrai que M^{lle} Th. Rivière a trouvé un joug, dans un grenier ou magasin collectif d'une autre vallée. Ce joug, conservé au Musée de l'Homme, permet de penser que des bovins ont été attelés avant l'accroissement du nombre de mulets.

1. Sur le jeu de crosse dans un autre domaine khamitique voir : M. Griaule. Le jeu du mail en Abyssinie. *Bull. du Musée d'Ethn. du Trocadéro*, 1934, 1, couv. et p. 11-15.

2. Masqueray, p. 150. De Lartigue, p. 95-96, donne, pour la forêt domaniale qui échappe en grande partie aux Aït Frah : 3 000 ha de genévriers pour 2 500 de chênes verts. Mais la forêt se dégrade, surtout en bordure des terres de culture.

3. Pour le goudron, voir M. Gaudry, p. 225 ss.

Les chèvres donnent du lait qui sert à faire du beurre liquide (p. 28-34). Leur peau permet de confectionner les outres à eau (316) ¹ et des seaux. Ce dernier récipient correspond à un usage saharien, qui répond à la présence de puits. Le poil de chèvre, mêlé à la laine, rend les tissus plus solides. Les moutons sont indispensables pour les fêtes musulmanes. Il ne serait pas convenable de célébrer les grandes fêtes sans sacrifier un mouton. En outre, la laine sert à faire les fils ² nécessaires au tissage (p. 8-15, 90, 104, 166, 234). Même le suint est employé pour l'encre (p. 9).

L'élevage de ce petit troupeau (p. 90-94, 262-63, 280, 286-88) entraîne des déplacements fréquents. En saison sèche, les enfants mènent chèvres et moutons manger les restes sur les terrains irrigués. Après la moisson, des hommes conduisent leurs bêtes manger la paille restée sur pied. L'été, les troupeaux sont dans la montagne, mais sont conduits au printemps et en hiver vers le Sahara. Certains groupes préfèrent garder eux-mêmes leurs bêtes (286-87) : « Au printemps, ils vont camper au Sahara ; ils laissent quelques-uns des leurs pour qu'ils s'occupent de leurs jardins ; à la saison des moissons, ils montent dans la montagne avec leur troupeau pour faire la moisson, et, en outre, pour faire paître dans leurs propres terrains moissonnés et ceux des autres... La moisson finie, ils descendent au village avec une partie des leurs ; ils laissent leurs enfants dans la montagne (avec les bêtes) camper dans les grottes ³ ou dans des huttes jusqu'à l'hiver ; ensuite les enfants... descendent au Sahara où il fait doux et où la neige ne tombe pas... Quand arrive le printemps, leurs parents vont camper près d'eux. »

D'autres Aït Frah préfèrent confier leur bêtes à des parents ou à des pasteurs Ah-Zeggan (262-63). Moutons et chèvres restent à leur propriétaire. Le croît, la laine et le poil, le lait devraient être divisés également entre propriétaire et gardien. Si l'on néglige de surveiller ce dernier, il déclare souvent des bêtes mortes ou enlevées par les fauves.

Les informateurs parlent de tentes. Les Aurasien de l'Ouest en ont moins que ceux du Sud-Est. Nous ignorons comment les Aït Frah organisent les campements éloignés des villages (p. 339, n. 30 p. 341). Parler de double morphologie (90-91) serait exagéré, car les déplacements se font en général sans les femmes. Comme il est normal, les déplacements provoqués par les besoins des troupeaux sont plus étendus que ceux imposés par la division des terres.

1. Voir planche photo dans de Lartigue, face p. 453.

2. Cardage de la laine, phot. dans de Lartigue, planche face p. 453.

3. Phot. d'une grotte aménagée à Maafa dans Hilton-Simpson, planche face p. 94.

L'idéal des Aït Frah serait peut-être de vivre en économie fermée, la femme tissant poil de chèvre et laine des troupeaux de son mari ¹ pour en faire des bissacs et des burnous pour les hommes de la famille, modelant la terre pour avoir les récipients nécessaires à la cuisine. Mais il y a peu de tourneurs de bois dans les Aurès, pour faire les grands plats à couscous. Aller chercher soi-même du sel au Sahara est moins pratique que l'obtenir par échange. Les femmes se vêtent de cotonnades et aiment recevoir en cadeaux des foulards de soierie et des bijoux d'argent. Surtout, chaque individu doit payer ses impôts en argent liquide. Quand un mulet meurt, il faut bien en acheter un autre.

Des Aït Frah vendent des produits des forêts : charbon de bois (288), goudron, alfa, écorces tinctoriales. D'autres emportent des fruits secs (74-75, 87-89) et d'autres produits de leurs jardins. Certains cèdent des moutons et des chèvres (p. 90). Ils emportent des mesures de volume et des balances (88) ². Les hommes partent à deux ou trois pour s'entraider, pendant deux à huit jours (227). Ils restent dans les tribus les plus proches et les confins du massif : (288-90) Menaâ, Djemora, les Aït Souik et El Kantara.

En suggérant un plan de travail à ses collaborateurs, André Basset voulait traiter avant tout de la vie de tous les jours, et du déroulement de cette vie dans le temps. Nous préférons compléter chacun de ces exposés par l'autre. D'autre part, au lieu de prendre la naissance comme point de départ, nous choisissons le mariage. Celui-ci est décrit (p. 131-50) en négligeant d'indiquer que l'homme doit offrir une sorte de dot : des costumes et des bijoux destinés à la femme.

En raison de l'indivision des biens à l'intérieur de la petite tahhamt, les jeunes hommes n'ont pas d'argent. Par ailleurs, les femmes ne veulent pas recevoir de bijoux anciens, qui ne sont plus à la mode (p. 317-18, 324, note 77 p. 327) et se moquent des grands pendants d'oreilles qui ont été la fierté de leurs aïeules ³. Le bijoutier local a de moins en moins de matière première, car les pièces d'argent deviennent rares. Il doit donc fondre de vieux bijoux. Il garde en salaire un pourcentage de l'argent. Ces dépenses obligent de jeunes hommes à s'expatrier.

Les narrateurs ont tenu à insister sur la présence de personnages

1. Fabrication d'un bissac : *Cat. des col...*, p. 15. Modelage d'une marmite p. 14. Les burnous (dans les textes, p. 231) sont l'élégance des hommes : *ide*, p. 6. Costume de femme, *id.*, p. 2.

2. Sur les mesures, voir : Th. Rivière et J. Faublée. L'apiculture chez les Ouled Abderrahman. *Journal de la Société des Africanistes*, XIII, 1943, p. 95-107, 1 pl. Nous sommes surpris que les narrateurs ne parlent pas de miel.

3. De Lartigue, p. 389 et planche face, p. 414.

officiels : caïd et cadi (p. 146), mais avouent ensuite (177) que les témoins appartiennent aux notables réels, membres de l'assemblée qui n'est pas reconnue par l'administration. Ils insistent surtout sur les détails visibles de la cérémonie ¹.

Mariée, la jeune femme continuera à prendre part aux travaux des jardins, étalera sur des nattes les fruits à sécher, et surtout, prendra sa part des besognes ménagères. Elle apportera le bois à brûler et l'eau dans une outre en peau de chèvre. Soumise à l'autorité de sa belle-mère ou de la femme du frère aîné, elle évitera difficilement les corvées les plus pénibles. Pour éviter les querelles entre leurs femmes, les frères cherchent à réaliser un mariage à l'intérieur du quartier ou de la grande *tahhamt*. Les femmes étant de même sang, ayant joué ensemble, les bouderies et les querelles sont plus rares. Mais nous avons déjà dit que les mariages exogames sont les plus fréquents. Il est également rare que plusieurs frères épousent des filles appartenant à un seul groupe.

Il faut habiter Zatout et avoir un mari riche pour que celui-ci dilapide une partie du grain, si difficile à obtenir, en le confiant au meunier propriétaire d'une installation hydraulique qui ne fonctionne pas toute l'année. Le travail continuel consiste à écraser le grain avec une meule à bras (p. 17-28, 4-6, 45, 237-38, 344) et à préparer les repas de toute la maisonnée. A cette besogne constante s'ajoutent les travaux de la laine et du tissage (p. 8-15, 234). L'importance de ces travaux est telle qu'à la naissance d'une fille (p. 104) les femmes placent le cordon ombilical de l'enfant dans de la laine, pour être certaines qu'elle aura l'habileté indispensable. La fabrication de poteries (p. 34-39), bien que moins importante, joue un rôle dans le budget du ménage. D'après Hilton-Simpson ², les poteries des femmes Aït Frah se vendent à Biskra. L'enduit est appliqué après cuisson : la gomme fond sur la terre encore brûlante et rend imperméable le récipient. Les seuls arrêts de ce travail incessant sont les périodes de deuil après la mort d'un parent ou d'un voisin (p. 15, 166).

Les hommes Aït Frah tiennent beaucoup à avoir des enfants, surtout des garçons ³ (p. 348) : « Depuis son mariage, il est resté pendant vingt ans à n'avoir que des filles ; il n'arrivait pas à avoir un garçon ; combien a-t-il rendu de visites pieuses ? Combien a-t-il encensé de saints ? Combien de fois a-t-il fait des dons en demandant que Dieu lui donne un garçon ! » Un cas comme celui que nous venons de citer

1. Phot. d'un mariage à Zatout. Hilton-Simpson, planche face p. 44, 50.

2. M. Gaudry, p. 199 ss. Hilton-Simpson, p. 40-42 et planche face p. 42.

3. Ce que nous précisons ici contredit l'opinion de M. Gaudry : Analyse du rôle prépondérant de la chaouia de l'Aurès. *Documents algériens*, 1948, p. 267-71.

est rare. Un homme qui n'obtient ni enfant, ni garçon répudie sa femme, plus souvent qu'il ne prend une seconde épouse (147-49). La jeune femme ainsi libérée rejoint son père ou l'aîné de ses frères. Dans la demeure de sa propre famille elle a plutôt moins de besogne que chez son mari, et jouit d'une liberté sexuelle totale que n'ont pas indiquée les informateurs¹.

Cette liberté des jeunes femmes répudiées ne devrait pas surprendre. Dans une vallée voisine, la tradition affirme que, jadis, les hommes, las d'être raillés par les gens des autres régions, ont décidé que les femmes libres resteraient vertueuses. La pluie a cessé. Il a fallu attendre que les femmes divorcées reprennent leur liberté pour que l'eau coule à nouveau. Il est possible que ces mœurs et cette anecdote révèlent la survivance déformée d'anciens rites de fécondité.

Dans la mémoire des informateurs, les hommes qui ne travaillent pas dans les champs perdent leur temps à bavarder sur le lieu d'assemblée (220 ss, 327, 342, 350) tandis que les femmes se tuent à la peine. Cette vue candide souligne la différence entre la société des hommes et celle des femmes. Les hommes âgés s'efforcent de maintenir les traditions d'honneur (p. 207, note 129 p. 275). Maintenant les Aurasieus paradent dans les fêtes avec des fusils, jadis, quand ils avaient des juments à monter, ils maniaient le pistolet comme le fusil. Un vieillard dit : « Les gens d'autrefois avaient de l'honneur... qui commettait une faute et voyait que cela le déshonorait, quittait le pays et n'y revenait jamais... Au temps jadis il a suffi que le pistolet tombe des mains d'un homme, au cours d'une noce, alors qu'il allait tirer près de celles qui dansaient (pour les honorer), pour que les femmes se moquent de lui. De ce jour, on ne le vit plus... Après huit ou neuf ans, il crut que les gens avaient oublié et revint... A la source... il entendit une femme dire : « Voilà celui à qui le pistolet est tombé des mains pendant une noce. » Elles éclatèrent de rire... Personne ne l'a plus vu. »

La honte (p. 228, 231) tombe sur tout le groupe. L'honneur consiste à être hospitalier, à offrir un festin à l'hôte de passage (207-10) quitte à souffrir de la faim le lendemain. Quelques hommes âgés célèbrent encore les guerres anciennes (p. 210-13), le temps où une mort d'homme n'était rien. Les hommes de générations plus jeunes ont été à l'école coranique ou officielle, ou auraient dû y aller (193-94, 249). Quelques bons élèves pieux poursuivent leurs études musulmanes à Sidi Oqba (261-62) ou même à Constantine (294-97). Cer-

1. De Lartigue, p. 389. En ce qui concerne l'avortement, ajouter aux procédés indiqués (p. 453-54) l'emploi de la quinine.

tains lettrés reviennent dans leur village natal où ils donnent à leur tour des leçons, même à des étrangers. Nombre d'hommes sont des musulmans fervents, et quelques-uns ont accompli (p. 310-15, 340-41) le pèlerinage de la Mekke. Ils vantent encore ceux qui partaient sans l'autorisation de l'administration, allant à pied jusqu'à Tripoli, ou tournant les postes frontières par le Sud du Sahara. Tous les hommes adultes ont voyagé pour vendre leurs marchandises, ou ont été, en quête de travail, dans les villes d'Algérie (227-29, 242 ss, 286) et même en France (345-46). Ils se moquent de celui qui ne connaît que sa vallée et les territoires voisins (312). Dans leurs déplacements, les hommes emploient l'arabe. Il en est tout autrement des femmes. Elles ne s'éloignent guère de leur village, et maintiennent l'usage du dialecte berbère local, imprégné de mots d'origine arabe.

Les femmes conservent des pratiques traditionnelles. Elles tiennent compte du destin du jour de naissance pour donner un nom à l'enfant (p. 105). Elles profitent du caractère bénéfique du lundi (13) pour monter le métier à tisser, demander aux hommes de circoncire (108) les garçons, et célébrer (136) les mariages. Elles craignent les personnes ayant le mauvais œil (319), et évitent qu'elles approchent (38) des poteries qu'elles modèlent et cuisent, des nouveau-nés (105). Le mauvais œil cause la stérilité (319), la maladie, la mort, fait tarir le lait, et sécher les récoltes. Nous ne disons pas que des hommes ne partagent pas ces croyances (281). Mais ces dernières sont partagées par presque toutes les femmes. Des hommes, et même quelques jeunes garçons (p. 289) ne craignent ni revenants, ni ogres, ni 'afrit, ni génies jnoun¹. Toutes les femmes craignent les génies, dangereux pour les nouveau-nés (102) comme pour les garçons qui viennent d'être circoncis (113). Ces génies provoquent des infirmités (101, 105) puisqu'ils ont eux-mêmes un membre plus court². Ils donnent des maladies (218, 256) et frappent particulièrement les yeux (155). La tradition leur attribue le trachome. Les lettrés combattent les génies en écrivant des formules magiques (154, 218, 256) tandis que des femmes utilisent le sel (nous ignorons la technique de cette pratique mentionnée p. 154-55, 256). Les troubles causés par les génies se confondent avec la *beqla*, fléau, malheur ou épidémie venant de la magie noire et de la sorcellerie, ou d'une malédiction (205 n. 119 p. 275, 300, 317). Parmi ces troubles se trouve le délire (154) que les lettrés combattent ainsi que les femmes ayant la science du sel (105, 154, 218). Les maux causés par les génies et la *beqla* (300)

1. Voir dict. arabe de Kasimirski III, p. 373 pour les 'afrit.

2. Il est curieux de constater que les Malgaches ont la même représentation des génies (p. 105).

ne devraient pas atteindre les personnages ayant un caractère sacré, participant à la sainteté. Les lettrés qui écrivent des formules magiques ou dessinent des talismans (105, 218, 256) exercent une activité bénéfique et licite, tandis que les magiciennes passent souvent à la sorcellerie (320). La même femme qui guérit ses proches en « frappant le sel » fait aussi descendre la lune devant elle (note 44 p. 326)¹ en agglomérant la farine en grains, pour le couscous, non avec sa propre main, mais avec la main d'un mort.

Un usage licite, et même indispensable, est celui de faire un sacrifice ou de jeter en offrande des dattes ou des figues dans toute circonstance sérieuse. Le *fal*² se fait, avec un repas, pour inaugurer une nouvelle construction (1, 14, note 17, p. 16), quand on dresse un métier à tisser ou quand la femme coupe le tissu sur ce métier. Le *fal* est une sorte d'antidote contre les mauvaises influences et le mauvais sort (p. 15).

Une superstition (17-18) fait que les femmes ne donnent pas à déjeuner aux garçons qui se rendent à l'école coranique. Ils ne retiendraient pas ce qu'ils apprennent. Ils déjeunent à leur retour.

Les textes décrivent la vie de la famille de la grossesse à la circoncision (p. 99-114). Vie qui nous semble monotone, coupée seulement par les fêtes musulmanes, et celles célébrées pour les mariages et les circoncisions. Malgré l'absence de précisions, nous pensons que ces dernières fêtes sont groupées, comme dans les autres parties des Aurès, après les moissons. Elles n'auraient donc lieu que pendant les bonnes années.

Les narrateurs content ensuite (p. 114-131, 343) la vie des enfants, en insistant sur les jeux. Nous sommes surpris que les enfants ne se posent pas de devinettes³. Très tôt, les filles aident leur mère et leurs tantes, tandis que les garçons s'éloignent des adultes, pour éviter leurs réprimandes. Très jeunes, les filles, en imitant leurs aînées, apprennent à danser. Il est rare que les chefs de famille qui organisent les fêtes fassent appel (malgré le texte des p. 137-38) à des danseuses professionnelles — Ti'zerggin — des 'Abdi. Le père devrait imposer à ses enfants d'aller soit à l'école coranique, soit à l'école officielle. Parmi nombre d'Aït Frah se trouve l'idée que l'instruction ne convient pas aux paysans (298-99). Les enfants devraient respecter vieillards et adultes. Il en est tout autrement malgré la sévérité de certains pères (191-95, 318-19).

1. Il n'est pas question de divination dans ces textes. Pourtant, des femmes interprètent les réalités cachées par le balancement du fuseau. Hilton-Simpson, planche face p. 150.

2. Dict. arabe de Beaussier, p. 725, glos. de Takrouna de W. Marçais, 6, p. 3061.

3. Les jeux de devinettes sont fréquents dans les Aurès où le Père A. Giacobetti a recueilli les matériaux de son *Recueil d'énigmes arabes populaires*. Alger, 1916.

Les filles sont mariées très jeunes, tandis que les adolescents aimeraient échapper à l'autorité trop forte du père, des oncles et des aînés (206-19, 198). Les jeunes hommes des autres vallées des Aurès se distraient en chassant, en se livrant à des concours de tir, en s'habituant à jongler avec leurs armes, et pratiquent déjà les jeux d'adultes (décrits ici p. 125-27). Certains, pour pouvoir approcher les danseuses, s'entraînent à jouer du hautbois (traduit ici, p. 137, par flûte). Ici, des jeunes hommes de 17 à 30 ou même 35 ans ¹, sentent l'opposition entre les maisons isolées par petits groupes (285). Ils voient le village agraire de Zatout ² (198-206, 169-70, 285) un centre urbain, avec ses filles libres (ceci est sous-entendu dans les textes) et son café. Les narrateurs insistent sur ce lieu (191, 197, 264, 344) où il est possible de jouer de l'argent (p. 40-41, 118). Un jeune homme qui respecterait les usages traditionnels rapporterait d'un voyage ou d'un travail à l'extérieur du groupe la totalité de la somme gagnée. En fait, les jeunes hommes qui jouent de l'argent n'ont remis au père ou à l'aîné qu'une partie de leurs gains, ou ont même volé de l'argent. Les narrateurs mentionnent le fait sans insister. L'un de nous a vu, à Amentane, un adulte jouer la propriété de ses palmiers.

Les informateurs négligent les maladies et la médecine. Ils en parlent surtout par rapport à la vieillesse (198-201). Ils donnent (150-59, 190, 195-97, 216-19, 230-31) des indications sur les épidémies de jadis, car nous avons du mal à admettre que la variole existe encore, mais n'indiquent pas l'importance réelle du paludisme. Ils oublient de préciser l'importance des cautérisations et des ventouses, et ne parlent pas des tatouages curatifs ³. Pourtant, M. Nezzal portait au front un de ces tatouages. Les pratiques chirurgicales appartiennent aux parties orientales des Aurès ⁴.

Nous avons déjà souligné les différences entre la mentalité des femmes et celle des hommes adultes. Il n'y a guère que les hommes qui fassent les prières obligatoires (178-91, 195, 198, 245, 284), tandis que les femmes assistent rarement aux prières collectives du vendredi (p. 17, 41, 183) et s'abstiennent de prier. Le rôle des hommes dans les travaux agricoles les amène à prononcer (p. 43, 48, 50) des prières à l'inauguration des labours comme du dépiquage. Détenteurs du bien familial, les hommes seuls peuvent donner la dîme, l'aumône (50-51, 187, 284) et pratiquer la charité. Les narrateurs

1. Nous basons notre traduction de leghrouz sur le dictionnaire arabe Beaussier, p. 703.

2. Sur Zatout et les Aït Frah : Hilton-Simpson, p. 39 ss.

3. Th. Rivière et J. Faublée. Les tatouages des chaouia de l'Aurès. *Journ. de la soc. des Afric.*, XII, 1942, p. 67-80, 1 pl.

4. Hilton-Simpson, pl. face, p. 188. *Id. Arab medicine and surgery*. Londres, 1922. H. Malbot et R. Verneau. Les Chaouïas et la trépanation du crâne en Aurès. *L'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 1-1 f.

donnent peu d'indications utilisables sur les mosquées (16-70, 190, 293 ss, 335 et note 4 p. 341) car ils ne distinguent pas les mosquées inspirées par des confréries (p. 284), lieux de réunion de tous les musulmans présents, des mosquées tombes liées à un saint ancestral (par ex. p. 335, une simple enceinte isole la tombe du saint ancestral). L'usage de porter (p. 104) le cordon ombilical d'un garçon à la mosquée a-t-il vraiment pour but de faire de l'enfant un musulman fervent ? Ne serait-ce pas plutôt un geste destiné à lier le garçon à son clan ?

Les Aït Frah distinguent bien les lettrés (163-64) des saints marabouts (152), et préfèrent la sainteté à la science (299-301)¹. Des savants peuvent avoir la *baraka*, pour désigner cette puissance sacrée par un mot passé dans le vocabulaire des sociologues (299). Mais la *baraka* est plutôt l'apanage des marabouts (304-305) capables de réaliser des miracles.

Le respect des fêtes musulmanes (328-30) est général. Les Aït Frah tiennent à les célébrer, même s'ils doivent se priver. Dans l'ensemble, nous sommes en présence d'une société qui ne respecte peut-être pas toujours les rites, mais a une foi profonde en Dieu (346-48).

Le chef de famille qui vieillit garde la propriété des biens de la *tahamt*, et il est rare que personne ne s'occupe de lui (198-201) quand il est malade. Il en est tout autrement de la vieille femme isolée (p. 316-27) qui n'a aucun soutien. Les liens de voisinage ne semblent guère jouer en ce cas, malgré la crainte inspirée par la connaissance de recettes magiques.

Quand la mort menace (p. 159-67, 177, 219-29), les proches membres de la *taouya* se rendent près du mourant. Les lettrés viennent dire les prières et les membres de l'assemblée réelle (par opposition à l'assemblée officielle sans importance) s'occupent des funérailles. Ils veillent à ce que les enfants n'assistent pas à l'enterrement. Les voisins partagent le deuil des consanguins du défunt (mais quels sont les rapports entre voisins et parents ?) en respectant les interdits du deuil (p. 6, notes 63, 64 p. 8, 15, 166) : travail de l'alfa, de la laine et du poil de chèvre, tissage, poterie, et même mouture du grain.

Le schéma (fig. 1) du bassin du seul oued qui permet de vivre aux Aït Frah, montre les caractères de leur terroir. Les terrasses de culture, les canaux, les sillons coupant la pente, suffisent à peine à maintenir les terres déjà mises en valeur, à empêcher l'écoulement trop rapide des eaux, à limiter l'érosion. L'accroissement de la popu-

1. Dict. Beaussier, p. 377 et 1081.

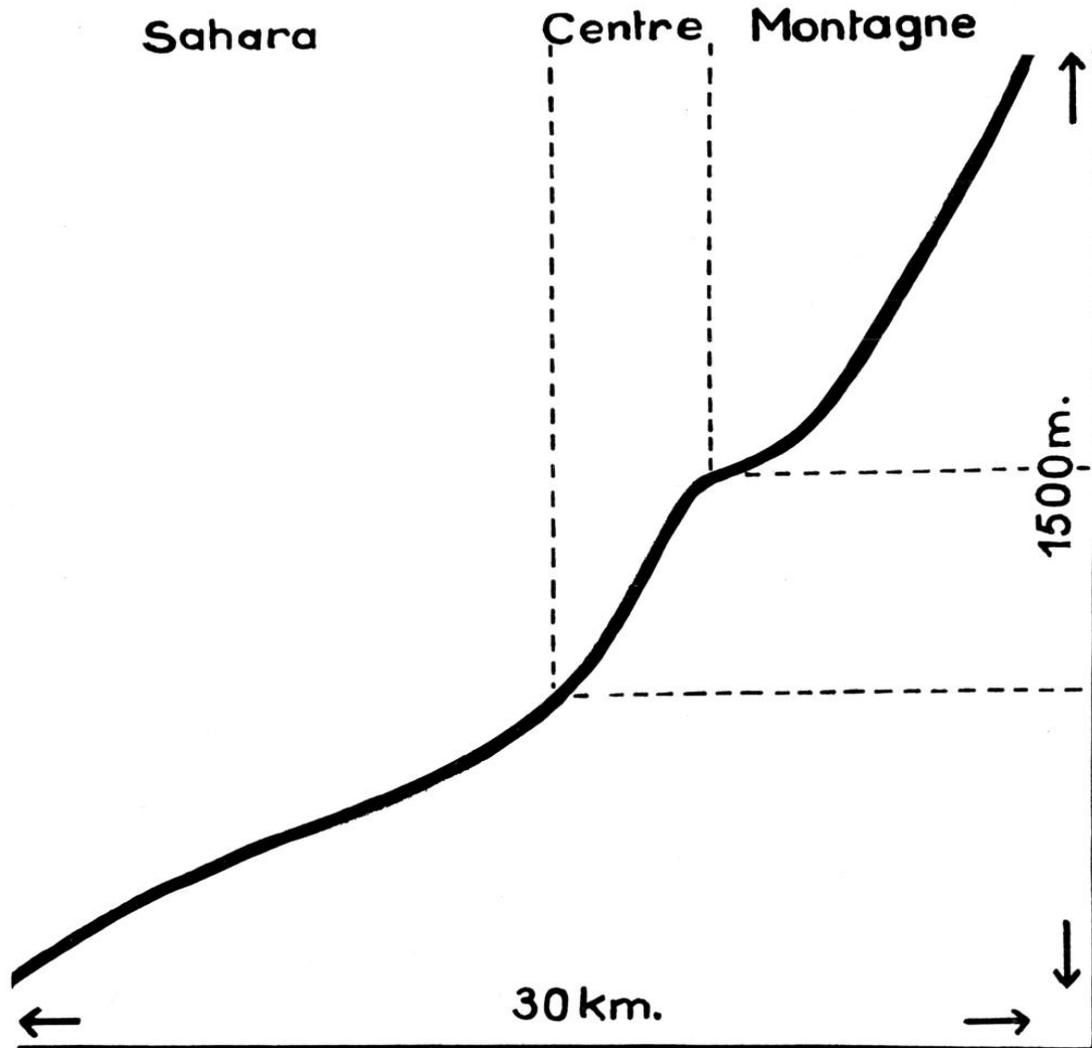


FIG. 1. — Schéma du bassin de l'oued Guecha, à partir du 35° au Sud (*à gauche*) jusqu'à la chaîne du Djebel Bouss au Nord (*à droite*). Dénivellation de 1 500 m sur 30 km. D'après la carte au 1 : 500 000 (plus expressive que celle au 1 : 200 000), feuille Biskra, édit. complétée en 1938.

lation est moins considérable chez les Aït Frah que dans d'autres groupes des Aurès. Mais les limites du bassin de l'oued, comme les traits déjà indiqués, empêchent de créer de nouvelles cultures. Sur quatre années consécutives, il est rare qu'une année soit vraiment bonne, deux peuvent être moyennes. Une année désastreuse tous les cinq ans est normale. Deux années sèches à la suite, et c'est la disette qui mène à la famine. André Basset a recueilli ces textes sans préoccupations littéraires. Il arrive pourtant que cette insistance sur les

disettes et famines crée un effet esthétique. Nous renvoyons le lecteur au très beau document des pages 236-78. A la misère normale s'ajoute le paiement des impôts (324). De temps à autre, passe un administrateur (p. 330-42) avec sa suite et le ou les caïds. Ils seront reçus avec l'hospitalité touchante des Aursiens. Mais comment rattraper ces dépenses supplémentaires. Vendre ou échanger des produits des récoltes, à quelques jours de marche, ne suffit pas. Chez les Ah-Mohand (p. 236 ss), après la mort du père, par une mauvaise année, le frère aîné propose de garder les champs et le bétail tandis que ses deux frères iront chercher fortune. Pendant les années de disette et de famine, des émigrants partent ainsi pour trois ou quatre mois (227-29, 242 ss, 286-88), allant chercher du travail dans les villes : Batna, Constantine, Bône, Sétif. Parfois, les émigrants passent en France (345-46).

Les informateurs oublient que les mandats des émigrants permettent souvent de vivre au groupe resté dans le pays ancestral, avec les femmes. Ils soulignent le cas (p. 257-58) de l'homme parti au loin qui ne donne de ses nouvelles, par lettre, que pour rappeler ses droits à l'héritage.

Ceux qui reviennent se contentent difficilement des distractions traditionnelles. Que signifient pour eux des devinettes (p. 195) liées à des objets et à des croyances qu'ils oublient ? Les sandales d'alfa que chacun fabrique en marchant leur semblent un signe de « sauverie » et ils préfèrent acheter des sandales et une capote militaire (281-82) chez le fripier. S'ils consentent à reprendre les travaux de la terre, ils n'attendent pas l'inauguration des labours (240) par un homme chanceux favorisé par les bénédictions divines. Surtout, ils ne comprennent plus la propriété indivise et exigent le partage par homme, sans respect pour les prérogatives de l'aîné.

A cette perte des valeurs traditionnelles, s'ajoute l'évolution de l'Islam. Tous les Aursiens sont des musulmans fervents, mais nombre d'entre eux gardent des coutumiers anciens sans respect du système juridique des Malikites. Pour eux, l'Islam est une religion qui n'est liée à aucun droit. Les Aït Frah préfèrent la sainteté à la science religieuse. Ils subissent pourtant le contrecoup des mouvements réformistes. Des lettrés luttent à la fois contre les marabouts, les confréries (p. 301-302), et les pèlerinages traditionnels. L'un de nous était dans l'Aurès quand des lettrés étrangers à ces montagnes ont combattu le pèlerinage au Drar-n-Wadaf. Ces musulmans n'ont pas hésité à avoir recours à l'administration française pour empêcher le pèlerinage. Une vieille femme dit (p. 231) : « Nombreuses sont les maladies, nombreux sont les scandales ; les gens exagèrent dans le mal ; c'est

la fin du monde... Les visites aux saints ont diminué ; les repas communiels ont cessé ; les pluies ont diminué ; les bonnes récoltes ont cessé. » Tandis que les éléments traditionalistes attribuent tous les malheurs à l'abandon des coutumes, d'autres soulignent les erreurs de pronostics des prophètes du Drar-n-Wadaf. Quant aux hommes qui ont vécu dans les villes commerçantes et industrielles, ils ne croient plus à rien (p. 304).

Ce serait une erreur que de considérer les Aït Frah, voisins des Aït-Souik, des gens de Bouzina, Ma'afa, des habitants de la trouée d'El Kantara (p. 280), comme un spécimen de tribu représentant tout l'Aurès. Quand les Turcs dominaient l'Algérie, leurs troupes ne pénétraient pas à l'intérieur du massif, mais passaient chez les Aït Frah¹. La langue arabe (212-13), employée par les hommes durant leurs déplacements, a imprégné le vocabulaire local. La tribu des Aït Frah a été une des premières visitée par des étrangers². Les Aït Frah eux-mêmes proclament (p. 93) qu'ils s'opposent aux nomades arabes et aursiens. En effet, on pourrait diviser les Aurès en deux parties : le domaine de sédentaires sans greniers collectifs ; celui des tribus à double morphologie, avec usage des tentes et magasin appartenant aux hommes d'un ou de plusieurs clans. Après avoir lu l'un des derniers textes (p. 336-37 et note p. 341) nous pourrions nous demander s'il n'y a pas eu de greniers parmi les Aït Frah, qui seraient disparus quand les Ouled Daoud ont poussé leur migration vers l'Ouest³. Les informateurs n'ont pas de souvenirs transmis depuis une période ancienne. Les faits les plus anciens qu'ils citent remontent à quelques années avant le transfert de leur territoire de l'autorité militaire à l'administration civile, en 1898. Ils gardent en mémoire le départ du clan des Aït Bou Zougouagh (p. 311), des épidémies (310-11). Le second point de repère est la guerre de 1914-18 (296). Un vieux membre de la tribu des Aït Frah (p. 336) montre à l'administrateur français le lieu où les ancêtres gardaient leurs réserves durant les guerres. Il y aurait donc eu un grenier chez les Aït Frah. Mais (p. 337, note p. 341) plus loin, il emploie le mot *qel'at*. Or ce mot n'est pas employé par les Aursiens eux-mêmes, il est employé, sous la forme *guelaa*, dans le parler de l'administration. Il est pourtant possible que les Aït Frah, jadis, aient emprunté un vocable étranger, probablement turc.

Même si les Aït Frah ne représentent pas l'ensemble de l'Aurès⁴,

1. Masqueray, p. 162-63.

2. Après Shaw, Masqueray, p. XL, cite Buvry en 1856.

3. E. Masqueray. *Note concernant les Aoulâd Daoud du mont Aurès*. Alger, 1879.

4. Parmi les ouvrages et articles utiles pour la compréhension des sociétés de l'Aurès, qui ne

le recueil établi par André Basset apporte une contribution capitale à la connaissance, non seulement d'une partie de l'Aurès, mais de l'ensemble berbère.

sont pas mentionnés dans les notes, nous citerons : E. Masqueray. *De Aurasio Monte* (Thèse de Lettres), Paris, 1886 ; M. W. Hilton-Simpson. The Berbers of the Aurès Mountains. *The Scottish Geog. Mag.*, XXXVIII, 1922 ; M. Gaudry. La vie économique du chaouia de l'Aurès. *Documents algériens*, 1948, p. 257-66 ; et surtout G. Tillion. Les sociétés berbères dans l'Aurès méridional. *Africa*, XI, 1938, p. 42-54. La question des magasins collectifs a été mise au point par M. J. Despois. Les greniers fortifiés de l'Afrique du Nord. *Cahiers de Tunisie*, n° 1, t. à p., 25 p.